

Intervention de la Société des alcools du Québec
dans le cadre de l'audition publique de la Commission
des transports et de l'environnement portant sur

LE PROJET DE LOI MODIFIANT PRINCIPALEMENT LA LOI SUR

LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT EN MATIÈRE DE CONSIGNE ET DE COLLECTE SÉLECTIVE

Octobre 2020

Société des alcools du Québec
7500, rue Tellier Montréal (Québec) H1N 3W5



SAQ

TABLE DES MATIÈRES

- 3** Présentation de la SAQ
- 4** Préambule
- 5** Portrait du verre mis en marché par la SAQ et les détaillants en alimentation
- 6** Gestion du verre résiduel : ce que fait la SAQ
- 9** Préoccupations
- 11** Recommandations
- 13** Position de la SAQ

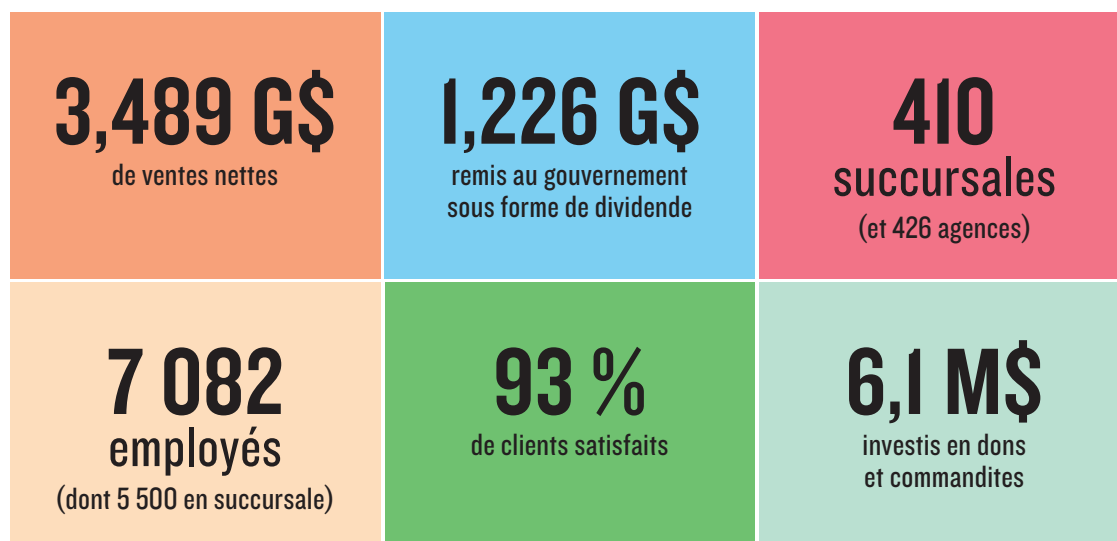


SAQ

PRÉSENTATION DE LA SAQ

À la Société des alcools du Québec (SAQ), nous avons pour mandat de faire le commerce des boissons alcooliques. Chaque jour, nous nous efforçons d'offrir à notre clientèle des produits de la plus haute qualité et un service exemplaire, tout en adoptant les meilleures pratiques de gestion, dans le plus grand respect de nos employés et des principes de développement durable. Nous assumons ainsi pleinement notre rôle de société d'État tout en travaillant à demeurer à la fine pointe de l'industrie du commerce de détail.

FAITS SAILLANTS DE 2019-2020



PRÉAMBULE

À la SAQ, nous partageons la volonté des Québécois de réduire la quantité de verre enfoui et participons activement à trouver la meilleure solution possible pour le bien-être de la planète et de ses citoyens.

Depuis longtemps déjà, nous nous préoccupons et nous occupons de ce qu'il advient du verre que nous mettons en marché. Au cours de la dernière année, nous avons fait de la consigne et du recyclage du verre un projet d'entreprise sur lequel nous travaillons quotidiennement. Il s'agit même d'un élément-clé de notre Plan stratégique 2021-2023. Nous avons multiplié les efforts à tous les niveaux et agi comme ambassadeur partout dans l'industrie.

Nous souhaitons présenter rapidement au gouvernement et aux Québécois, en collaboration avec nos partenaires, un projet de consigne structurant et nos efforts en ce sens sont constants et sincères. Nous constatons toutefois que les choses n'ont pas évolué aussi rapidement que nous l'aurions souhaité. Nous présentons donc, dans ce mémoire, les éléments sur lesquels il nous semble essentiel de travailler pour accélérer le projet, mais surtout, pour le rendre économiquement et environnementalement viable pour le Québec de demain.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : AU COEUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS DEPUIS PRÈS DE 40 ANS!

- **1982** Premier plan d'économie d'énergie
- **1988** Première politique environnementale soutenant l'implantation de la collecte sélective et l'utilisation de matières recyclées
- **1991** Financement pour l'implantation de la collecte sélective au Québec et contribution annuelle depuis
- **2005** Création de la Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux à l'Université de Sherbrooke afin de développer l'usage du verre en tant que remplacement au ciment dans le béton – engagement renouvelé à 4 reprises depuis
- **2006** Participation à la Table de récupération hors foyer⁽¹⁾
- **2008** Investissement auprès du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) avec Recyc-Québec afin de financer une première étude sur la fabrication de silice précipitée à partir de verre postconsommation
- **2008** Publication de notre Plan d'action en développement durable incluant les dimensions sociales et économiques coïncidant avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur le développement durable*
- **2014** Financement, en collaboration avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et la Ville de Montréal, du projet de recherche de l'École de technologie supérieure (ÉTS) sur l'incorporation et la valorisation du verre postconsommation dans les structures de chaussées et les enrobés bitumineux
- **2016** Participation au plan Verre l'innovation
- **2020** Participation active au consortium pour la modernisation de la consigne et implication dans le comité élargi de collecte sélective de ÉEQ

(1) www.programmehorsfoyer.ca



PORTRAIT DU VERRE MIS EN MARCHÉ PAR LA SAQ ET LES DÉTAILLANTS EN ALIMENTATION

Produits
en provenance de
80 PAYS

3 700
fournisseurs
à travers le monde

71 %
de verre vert

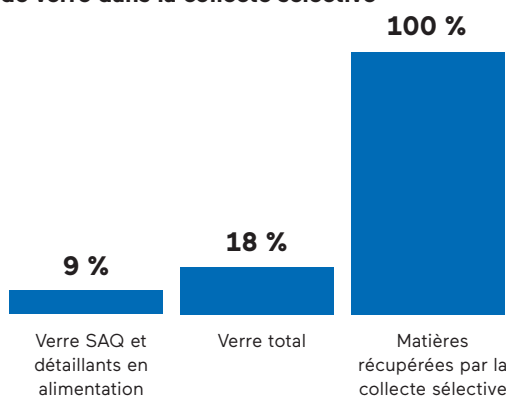
ENVIRON 205 MILLIONS DE BOUTEILLES

en verre mises en circulation en 2019-2020 par les succursales de la SAQ
et les détaillants en alimentation

LE VERRE DANS LA COLLECTE SÉLECTIVE

Le verre commercialisé par la SAQ et les détaillants en alimentation compte pour 50 %⁽²⁾ de la totalité du verre qui est déposé dans le bac de la collecte sélective. Comme l'ensemble des contenants de verre représentent 18 % des matières déposées dans le bac⁽³⁾, le verre des bouteilles de vin et spiritueux commercialisé par la SAQ et les détaillants en alimentation représente environ 9 % de l'ensemble des matières retrouvées dans le bac de collecte sélective.

Proportion des contenants de verre dans la collecte sélective



(2) Rapport synthèse, *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec – Résultats 2012-2013*, Annexe II

(3) Fiche synthèse de la caractérisation résidentielle 2015-2017



SAQ

GESTION DU VERRE RÉSIDUEL : CE QUE FAIT LA SAQ

RÉDUCTION

Parce que le meilleur déchet est celui qui n'est pas créé, nous nous efforçons de réduire à la source la quantité de verre qui est générée par notre commerce. Pour ce faire :

- nous insistons auprès de nos fournisseurs afin qu'ils diminuent le poids de leurs bouteilles en attribuant des points supplémentaires, dans le cadre de nos appels d'offres, aux produits commercialisés dans des bouteilles de moins de 420 g (le poids moyen d'une bouteille de verre traditionnelle de 750 ml est de 510 g);
- nous exigeons de nos fournisseurs que tous les vins courants vendus à moins de 16 \$ soient embouteillés dans des bouteilles de verre allégé. Au 28 mars 2020, 85 % des produits visés étaient embouteillés dans des bouteilles de verre allégé. Cette année, cette exigence sur le poids des contenants a été étendue aux vins courants de 20 \$ et moins et nous souhaitons l'étendre à d'autres univers de produits. Les vins courants de 20 \$ et moins représentent actuellement 88 % des bouteilles vendues à la SAQ;
- en plus de réduire la quantité de verre utilisé à la source, le verre allégé nous permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) reliées au transport de nos bouteilles;
- nous faisons la promotion de contenants alternatifs et collaborons avec l'industrie à l'écoconception des contenants.

RÉCUPÉRATION

Au cours de la dernière année, nos efforts en matière de récupération ont été concentrés auprès du consortium de la modernisation de la consigne afin d'élaborer un modèle de consigne viable dans toutes les régions du Québec.

Quatre projets pilotes seront d'ailleurs testés prochainement, notamment à proximité de nos succursales.

Il est également important de rappeler que nos efforts soutenus en matière de récupération ne datent pas d'hier. Alors que nous appuyons aujourd'hui le projet d'élargissement de la consigne, nous avons également, depuis 1988, soutenu les avancées de la collecte sélective. Nous avons donc été, au fil du temps, partie prenante de différentes initiatives pour soutenir et améliorer la récupération et le tri du verre. Voici nos principales réalisations :

- contribution importante au financement de la collecte sélective depuis 1991. Nous avons d'ailleurs versé 16,9 M\$ en 2018-2019 pour la collecte du verre sur un budget total de 146 M\$, soit 16 % de l'ensemble des cotisations annuelles pour la collecte sélective au Québec;



SAQ

GESTION DU VERRE RÉSIDUEL : CE QUE FAIT LA SAQ (SUITE)

- implication en tant que partie prenante de l'étude sur les dépôts volontaires du verre de la MRC du Val-Saint-François⁽⁴⁾;
- l'implantation de dépôts volontaires de verre, en collaboration avec les municipalités, dans les stationnements adjacents à certaines de nos succursales;
- implication en tant que partie prenante au plan Verre l'innovation, dont la phase pilote du projet, réalisé entre 2015 et 2018, demandait un investissement de 12,2 M\$ pour bonifier l'équipement de 5 centres de tri qui traitent 25 % du verre récupéré par la collecte sélective au Québec. Ce projet a permis de générer un verre dont le taux de pureté atteignait jusqu'à 99,8 %⁽⁵⁾, augmentant de ce fait l'utilisabilité du verre par les entreprises de recyclage.

Nous sommes fiers de notre implication dans la collecte sélective et reconnaissons son importance, puisque même après l'implantation de la consigne, 50 % du verre continuera d'être traité par les centres de tri du Québec. Un système de tri efficace sera donc toujours requis.

RECYCLAGE

Au cours de la dernière année, nous avons solidifié les ponts avec les différents acteurs du recyclage du verre au Québec, dont la fonderie de Montréal. Nous avons invité les membres de l'industrie à travailler ensemble pour évaluer la faisabilité de recycler le verre coloré au Québec. La fonderie de Montréal a confirmé qu'elle serait en mesure de recycler une grande partie du verre récupéré par la consigne à condition d'obtenir les investissements nécessaires à l'amélioration de l'un de ses fours. Nous considérons que la fonderie est un acteur important de l'économie circulaire que nous voulons mettre en place.

(4) Étude sur les dépôts volontaires de verre, Rapport final présenté à Recyc-Québec, juillet 2018

(5) Bilan du plan Verre l'innovation : la solution pour le recyclage de 100 % du verre de la collecte sélective au Québec, 2019



SAQ

GESTION DU VERRE RÉSIDUEL : CE QUE FAIT LA SAQ (SUITE)

VALORISATION

En plus de travailler à l'amélioration de la qualité du verre récupéré, nous nous assurons d'investir au niveau d'un autre aspect fondamental qui contribue à détourner le verre des sites d'enfouissement : le soutien des débouchés locaux à haute valeur ajoutée. En effet, la récupération du verre et l'obtention d'un verre postconsommation de grande qualité n'est utile que si l'on peut lui donner une deuxième vie.

Nous investissons en recherche et développement afin de multiplier les débouchés locaux, particulièrement pour le verre vert, et ainsi :

- éviter l'émission de GES en exportant la matière;
- assurer la pérennité de l'industrie du verre recyclé au Québec;
- contribuer à augmenter la valeur du verre qui sort des centres de tri.

Ce que nous faisons en ce sens:

- financement de nombreux projets de recherche depuis 2005 qui ont notamment mené à la reconnaissance officielle de la poudre de verre comme remplacement cimentaire⁽⁶⁾ et à son intégration, en première mondiale, dans le pont Darwin de l'Île-des-Sœurs;
- utilisation d'écomatériaux issus de verre recyclé dans nos projets d'aménagement;
- participation à la promotion des écomatériaux issus du verre recyclé auprès d'organisations clés et de municipalités pour des projets d'aménagement extérieur (trottoir, mobilier urbain) et des structures souterraines, notamment.

La consommation de ciment au Québec est d'environ 2,3 millions de tonnes/an.
Jusqu'à 10 % de ce ciment pourrait être remplacé par de la poudre de verre,
un matériau inerte non polluant, dans les mélanges de béton.

1 tonne de ciment en moins = près de 1 tonne de GES en moins

(6) Par la norme CSA-A3000-18 de l'Association canadienne de normalisation et par la norme américaine ASTM C1866



PRÉOCCUPATIONS

À la SAQ, nous souhaitons sincèrement trouver, en collaboration avec l'industrie et le gouvernement, LA solution la plus performante, sur les plans environnemental et économique, pour atteindre le meilleur taux de recyclage du verre au Québec. Toutefois, quelques défis doivent être relevés avant que la solution qui assurera la pérennité du système soit mise en place. Voici donc quelques-unes de nos préoccupations qui, nous le souhaitons, pourront nourrir votre réflexion afin de bonifier le projet de loi à l'étude.

SYNERGIE ENTRE LA COLLECTE SÉLECTIVE ET LA CONSIGNE

Le projet de loi tel que déposé, prévoit que les entreprises dont les matières sortiront du bac bleu paieront une partie de la facture pour assurer la transition de la collecte sélective. Il est aussi proposé que ces mêmes entreprises assument les coûts pour la modernisation de la consigne et le paiement des infrastructures. Or, le chevauchement des systèmes occasionnera un paiement pour certaines entreprises dans les deux canaux. Cette double facturation se traduira probablement par une augmentation de l'écofrais, donc une augmentation de prix pour les Québécois afin de récupérer la même quantité de matière.

Nous croyons qu'il est temps de briser les silos entre les projets de consigne et de collecte sélective. Nous devons travailler ensemble, encore davantage, pour trouver une solution globale performante qui permette de faire fonctionner les deux systèmes de collecte. Et ce, sans augmenter la facture des Québécois.

Nous encourageons donc la création d'un organisme de gestion unique à deux volets – un pour la collecte sélective et l'autre pour la consigne. Cette façon de faire permettrait d'avoir une vue d'ensemble au niveau des débouchés pour l'ensemble des matières, d'assurer l'équité entre les deux systèmes, ainsi qu'une complémentarité entre les initiatives respectives et communes à mettre en place.

REPRISE DES CONTENANTS

À la SAQ, nous avons à cœur de nous occuper des contenants que nous mettons en marché et tenons à faire partie de la solution qui sera mise en place avec la consigne. Nous demeurons toutefois préoccupés par la mention dans le projet de loi selon laquelle les détaillants pourraient se voir contraints de reprendre les contenants dans leurs magasins. La reprise de 205 millions de bouteilles dans les succursales de la SAQ est malheureusement impossible, mais il y a d'autres solutions. Nous sommes d'avis que certains stationnements adjacents à nos succursales pourraient être de très belles options pour l'installation de points de dépôt multimatières. En travaillant conjointement avec les bannières commerciales, les divers propriétaires immobiliers et les municipalités, nous pourrions mettre en place des points de dépôt communs et faciliter le retour des contenants par les consommateurs, sans que les contenants n'aient à être stockés à l'intérieur des magasins.



SAQ

PRÉOCCUPATIONS (SUITE)

USAGE DU VERRE COMME MATÉRIAU DE RECOUVREMENT DANS LES LIEUX D'ENFOUISSEMENT

L'exemption de redevances sur le verre en tant que recouvrement journalier accordée aux lieux d'enfouissement technique (LET) permet aux centres de tri de faire acheminer le verre en LET à un tarif réduit. Cette situation déséquilibre de manière artificielle le marché du recyclage du verre au Québec, car les centres de conditionnement ne sont plus en mesure d'être compétitifs. Nous recommandons que la redevance sur les matériaux de recouvrement (plus spécifiquement le verre) soit remise en vigueur, à un tarif minimum de 10 \$/t.

RESPONSABILITÉS DES ENTREPRISES DANS LA GESTION DU SYSTÈME DE CONSIGNE

Le projet de loi 65 a pour but de responsabiliser « *les entreprises qui mettent en marché les contenants de boissons* ». L'article 1 du projet de loi prévoit l'ajout à l'article 53.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* de la mention « autres types de distribution ». Cette mention, très large, nous amène un questionnement et nous pousse à formuler une précision. La SAQ s'est vu attribuée par le gouvernement un rôle de contrôle des boissons alcooliques. Ainsi, nous sommes la seule organisation ayant le pouvoir d'importer des boissons alcooliques au Québec. Toutefois, sauf pour les cas où nous commercialisons directement les produits dans notre réseau de succursales, le fait d'importer des produits ne devrait pas automatiquement nous attribuer le rôle de premier fournisseur ou premier importateur de tous ces contenants. À titre d'exemple, à la SAQ, nous sommes importateurs de bières brassées hors Québec ou de vins en vrac, de par le rôle qui nous a été confié. Nous n'agissons, dans ces cas, que comme courroie de transmission. Dans la mesure où l'esprit de la réforme vise à faire peser la responsabilité sur l'entité qui met en marché le produit, le rôle de la SAQ doit être limité à son rôle de détaillant.



SAQ

RECOMMANDATIONS

FAVORISER LE RECYCLAGE DU VERRE ET LA MISE SUR PIED D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis un an, nous multiplions les efforts et les contacts dans différents milieux afin d'encourager les entreprises d'ici à mettre sur pied des projets qui pourraient générer de la demande pour le verre récupéré. Bien qu'il semble y avoir un intérêt de la part de certaines entreprises, ces dernières nécessiteront des investissements pour déployer leurs projets. Même s'il appartient aux entreprises privées de mettre en place une économie circulaire, nous croyons que le soutien gouvernemental permettrait de solidifier l'économie circulaire et de stimuler la demande.

Nous souhaiterions pouvoir compter sur la participation du ministère des Transports et celle de la Société québécoise des infrastructures au financement de la Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux de l'Université de Sherbrooke afin d'assurer que la recherche réponde aux besoins des principaux donneurs d'ouvrage. Nous suggérons de surcroît que l'État devienne lui-même une vitrine technologique pour les débouchés du verre, en imposant l'utilisation du verre postconsommation dans les infrastructures publiques. L'implication du gouvernement contribuerait ainsi à stimuler l'économie circulaire locale et à faire progresser la valeur du verre postconsommation.

Par ailleurs, nous avons la volonté de faire augmenter l'embouteillage au Québec de vin importé en vrac. Cette pratique comporte plusieurs bénéfices dont celui de réduire l'empreinte environnementale des produits commercialisés, puisque les produits transportés en vrac sont beaucoup moins lourds. De plus, en s'approvisionnant au Québec, les entreprises d'embouteillage contribuent à créer de la demande pour les contenants fabriqués à partir de verre recyclé localement et soutiennent ainsi le développement d'une économie circulaire du verre locale. Soulignons que l'embouteillage local est une pratique mise en oeuvre par d'autres pays importateurs de vin. Jusqu'à 40 % des vins importés par certains pays européens sont embouteillés localement.

INTERNALISATION DES ÉCOFRAIS

Un autre point que nous souhaitons mettre en relief concerne la recommandation d'internaliser l'écofrais au prix des produits. Nous sommes plutôt d'avis que l'écofrais devrait être externalisé. Il s'agit, selon nous, d'une question de transparence.

Les Québécois pourraient ainsi, d'un coup d'œil, comprendre les coûts du système de récupération et la valeur de la consigne. L'externalisation de l'écofrais est également reconnue comme une bonne pratique dans le commerce de détail. À titre d'exemple, cette méthode est préconisée pour les appareils électroniques et les pneus.



SAQ

RECOMMANDATIONS (SUITE)

PARTICIPATION DE TOUS LES ÉMETTEURS DE MATIÈRE AU FINANCEMENT DES SYSTÈMES DE COLLECTE

Nous sommes entièrement d'accord avec le principe de responsabilité élargie des producteurs. Nous demandons toutefois à ce que les entreprises québécoises ne soient pas tenues responsables des matières générées par des entreprises qui ne détiennent pas de place d'affaires au Québec. Ces dernières doivent également contribuer à la gestion des matières recyclables et résiduelles engendrées par leur commerce sur le territoire.

Par ailleurs, selon nous, les émetteurs de matière ne devraient pas être tenus entièrement responsables des cibles de recyclage sans qu'il n'y ait d'incitatifs au développement des marchés. Certaines matières sont plus complexes que d'autres à recycler et nous croyons qu'une aide au développement de marché serait plus efficace et plus juste que des pénalités en cas de non-atteinte des cibles.

ENGAGEMENT DES MUNICIPALITÉS

Partout au Québec, les municipalités sont des joueurs clés dans la gestion des matières récupérées. Une collaboration étroite entre les associations représentant les municipalités et les organismes de gestion désignés devrait être instaurée en amont afin d'établir un partage des responsabilités clair et permettre la mise en place de points de collecte stratégiques pour les citoyens.

Par ailleurs, nous croyons que les émetteurs de matière ne peuvent pas être tenus responsables du recyclage des matières orphelines (déchets) qui se retrouveront dans le bac de la collecte sélective. Les municipalités, qui ont l'expertise de la gestion des matières résiduelles et les canaux de communication pour sensibiliser les citoyens, devraient, selon nous, assumer ce mandat dans le cadre de leurs responsabilités au sein du nouveau système.



SAQ

POSITION DE LA SAQ

À la SAQ, nous souhaitons trouver, en collaboration avec l'industrie et le gouvernement, la solution la plus performante, sur les plans environnemental et économique, pour atteindre le meilleur taux de recyclage du verre. Nous sommes très enthousiasmés par les développements relatifs à la consigne et à la mise en place d'une économie circulaire du verre locale et nous participerons avec toutes les organisations qui désirent réellement collaborer dans la démarche.

Nous souhaitons par-dessus tout mettre en place une solution qui assurera la pérennité du système et qui, nous le souhaitons, inspirera la fierté des Québécois.



SAQ